

**DEPARTEMENT DE LA SOMME
CANTON D'AILLY-SUR-SOMME
COMMUNE DE DREUIL-LÈS-AMIENS**

SÉANCE DU 22 FÉVRIER 2022
Convocation du 15 février 2022

DÉLIBÉRATION

L'an deux mil vingt-deux et le vingt-deux février à 20 heures, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni le Conseil Municipal de Dreuil-lès-Amiens

Etaient présents les conseillers municipaux suivants : Maria TREFCON, Philippe PETIT, Marie-Christine MISSIAEN, Jean-Marie THIBAUT, Michel MARCHAND, Yvette CARTON, Gérard MOERMAN, Nicole DUMONT, Louis GUERRA, Cédric CAGNARD, Anne CALVARIN-POTTIER, Bernard MICHALAK, Bruno DESANDERE, Bernard ROBIDA

Etaient absents : Céline COLLET (pouvoir à Maria TREFCON), Sophie PIOLE (pouvoir à Maria TREFCON), Frédéric DOMON (pouvoir à Bruno DESANDERE), Marie-Laure DELATTRE, Michel THIEFAINE

Monsieur Jean-Marie THIBAUT est nommé secrétaire de séance

Rétrocession des équipements communs du lotissement de l'Epinette (n°2-2022)

Madame le Maire précise aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de confirmer la délibération du 2 septembre 2014 concernant la rétrocession des équipements communs (voirie, réseaux et espaces verts) du lotissement de l'Epinette par la SCI de l'Epinette pour l'€uro symbolique. Il est également précisé que les frais de mutation liés à cette rétrocession sont à la charge de la SCI de l'Epinette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme, à l'unanimité, la délibération du 2 septembre 2014 concernant la rétrocession des équipements communs du lotissement de l'Epinette selon les conditions définies ci-dessus.

Le Maire,
Maria TREFCON